



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des

**Aurores boréales**

**Services à l'élève**

175, rue High Nord  
Thunder Bay ON P7A 8C7  
Tél. 807.344.2266  
Sans frais 1.800.367.0874  
Télec. 807.344.3734  
www.csdcab.on.ca

Le 6 septembre 2012

Objet : AUTORISATION POUR LE DÉPISTAGE EN LANGAGE ET EN PAROLE

Chers parents, tuteurs, tutrices,

Cette année, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales s'engage à effectuer un dépistage en langage et en parole auprès de tous les enfants de la maternelle et de certains élèves du jardin d'enfants. C'est une façon de mieux connaître votre enfant : ses forces, ses défis et ses besoins. L'outil est une mesure préventive qui permet d'observer le développement de la communication et les apprentissages préscolaires de votre enfant.

Vers la fin du mois de septembre, l'orthophoniste scolaire rencontrera votre enfant afin d'effectuer le dépistage en langage et en parole. Il s'agit d'une courte rencontre (une durée d'environ 10 minutes) avec votre enfant. Cette rencontre aura lieu soit en personne soit par vidéoconférence. Par la suite, un bilan des résultats de votre enfant ainsi que des recommandations et des activités qui l'aideront à développer davantage ses habiletés sera remis à l'école. Vous recevrez également une copie du rapport et des recommandations.

Veillez retourner le bas de cette lettre à l'école de votre enfant avant le 17 septembre 2012. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du dépistage, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de votre école.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

*Stéphanie Middleton*

Stéphanie Middleton, M.Sc., O(C)  
Orthophoniste, Services à l'élève

Direction de l'école

c. c. dossier scolaire de l'élève; dossier de l'orthophoniste scolaire

*✂* *Veillez compléter, couper et retourner à la direction de l'école.*

**Imprimez le nom de votre enfant :** \_\_\_\_\_

- Je permets à l'orthophoniste d'effectuer le 'Dépistage en langage et en parole' avec mon enfant. J'ai lu et compris les renseignements fournis dans ce document.
- Je ne permets pas à l'orthophoniste d'effectuer le dépistage de mon enfant.

En tant que parent, j'ai remarqué que mon enfant :

- a de la difficulté avec la prononciation de certains sons dans sa première langue
- a de la difficulté à faire des phrases complètes dans sa première langue
- a de la difficulté à comprendre lorsque je lui parle dans sa première langue
- a tendance à hésiter beaucoup lorsqu'il ou elle parle dans sa première langue

Cochez si votre enfant a déjà été référé au Bureau de santé OU est déjà suivi par une orthophoniste.  
Si oui, le dépistage ne sera pas complété.

Signature du parent / tuteur / tutrice

Date